

*Recours au Règlement—M. Penner*

Je trouve regrettable que notre initiative revienne essentiellement à fermer la cage une fois que l'oiseau s'est envolé. Force nous est de conclure que, bien que la mesure soit une amélioration souhaitée par rapport à ce qui existait auparavant, il ne faut pas oublier que le Trésor fédéral a avancé plus d'un milliard de dollars pour renflouer des institutions qui se sont embourbées dans les difficultés avant qu'on ne découvre le pot aux roses. Ce sont les responsables auprès du gouvernement qui nous avaient donné l'assurance que les affaires financières de ces institutions étaient en ordre. Ce sont ces assurances qui ont ensuite incité le gouvernement à décider qu'il n'avait pas le choix et qu'il devait respecter son engagement et renflouer non seulement les déposants assurés, mais aussi ceux qui ne l'étaient pas, ce qui fait que des centaines de millions de dollars ont été consentis à des déposants étrangers qui n'avaient investi dans les banques de l'Ouest que pour mieux faire fructifier leur argent.

● (1400)

Ce gouvernement est responsable de tout cela ainsi que des dépenses effectuées à ce titre. Je vous prie, monsieur le Président, de vous en rappeler si jamais, à l'avenir, le gouvernement prétend le manque d'argent pour ne pas créer des programmes universels de garderie.

Cela me rappelle la réponse du gouvernement avant la Seconde guerre mondiale quand les députés de mon parti, le CCF à l'époque, avaient dit que l'on devrait investir dans l'économie de façon à la relancer et même être disposés à accroître le déficit, au besoin, pour redonner du travail aux Canadiens. Le premier ministre de l'époque, que ce soit un conservateur, M. Bennett, ou un ministre libéral, M. King, avait répondu que c'était impossible, qu'il n'y avait pas d'argent. Mais alors la guerre a éclaté et soudain l'argent coulait à flots, non pas pour investir dans les entreprises de paix, mais dans des armements pour se battre contre les Allemands. Bien entendu, c'est ce qu'il fallait faire à l'époque, mais il est curieux de constater que, quand il s'agissait de faire travailler les Canadiens, les fonds manquaient, mais quand il a fallu que le Canada fasse la guerre en Europe, on a trouvé tout à coup l'argent nécessaire.

Notre parti a proposé un programme dont le coût initial serait, sauf erreur, de l'ordre de 300 millions, mais on nous dit que les fonds font défaut. Quand nous insistons, le premier ministre (M. Mulroney) entonne le refrain qu'il a appris chez Decima Research avant de venir à la Chambre aujourd'hui, tentant de faire croire que les Néo-démocrates sont une bande de socialistes farfelus qui ne savent rien.

Je dois demander ce qui est plus important: rescaper des déposants étrangers qui ont placé des fonds dans les banques canadiennes en vue d'obtenir 0,25 p. 100 d'intérêt supplémentaire, ou bien établir un programme de garderies qui servira les familles d'un bout à l'autre du Canada? Cela en dit long sur les priorités du gouvernement qui donne préséance aux banquiers étrangers sur les enfants canadiens. Sur ce, je termine mes observations au sujet du projet de loi C-42.

Nous nous opposons au projet de loi, comme nous l'avons fait à l'étape de la deuxième lecture, non pas à cause de détails techniques, mais à cause d'un désaccord fondamental avec le gouvernement et parce que nous nous inquiétons qu'il ait négligé de s'attaquer aux problèmes causés par la concentration du droit de propriété dans le secteur financier, à ses méthodes peu efficaces, à sa politique incohérente, et parce qu'il a négligé aussi d'élaborer des politiques compatibles avec les recommandations faites par le comité des finances auquel mon ami, le député de Kamloops—Shuswap (M. Riis) a participé, et qui a recommandé à l'unanimité qu'aucune entreprise commerciale ne devrait pouvoir détenir plus de 30 p. 100 d'une institution financière au Canada. Le gouvernement s'est dit très préoccupé par les liens entre commerce et finance, mais ensuite il va dire à une société comme Imasco par exemple qu'elle n'a qu'à se défaire de 35 p. 100 de Canada Trust et qu'elle pourra garder les 65 p. 100 restants.

Nous nous opposons donc à ces trois projets de loi pour ces élémentaires raisons de principe, mais lorsque nous entrerons dans les détails mes observations seront un peu plus modérées et tiendront compte des observations que je viens de faire.

**Le président suppléant (M. Paproski):** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap):** Monsieur le Président, il est très important à mon avis d'exposer tout un éventail de points de vue . . .

**Le président suppléant (M. Paproski):** A l'ordre. Le Président va maintenant entendre un rappel au Règlement.

\* \* \*

## RECOURS AU RÈGLEMENT

LA LOI DE 1985 MODIFIANT LA LOI SUR LES INDIENS—LE DÉPÔT D'UN RAPPORT PAR LE MINISTRE

**M. le Président:** Je désire informer la Chambre que j'avais pris des dispositions pour entendre le député de Cochrane—Supérieur (M. Penner) exposer un rappel au Règlement à ce moment-ci, à la fin du discours du député.

**M. Keith Penner (Cochrane—Supérieur):** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement au sujet du dépôt d'un rapport aujourd'hui par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien (M. McKnight) conformément à l'article 22 de la Loi de 1985 modifiant la Loi sur les Indiens, loi qu'on désigne généralement comme projet de loi C-31. Je vous ai donné préavis aujourd'hui, monsieur le Président, de mon intention de faire ce rappel au Règlement et je vous remercie de m'entendre maintenant.

**M. Lewis:** Règlement ou privilège?

**M. Penner:** Rappel au Règlement. Je l'aurais présenté plus tôt aujourd'hui au titre des affaires courantes. Je comptais que le ministre produirait ce rapport. Je me rends compte maintenant qu'il n'y était pas obligé, puisqu'il s'agit d'une obligation légale, et qu'il pouvait le déposer à la table, et cela s'est fait dans les règles.